



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 29 juin 2016

Objet de la délibération : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 8 Juin 2016

Nombre de Conseillers Syndicaux : 86

En exercice : 86

Présents : 44

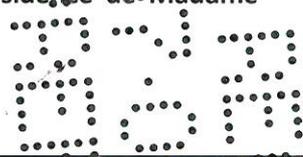
Pouvoirs : 0

Excusés : 25

Votants : 44

L'an deux mille seize, le 29 Juin à neuf heure trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, en Mairie du Revest-les-Eaux, au sein de la Salle Sauvaire, sous la présidence de Madame Jacqueline REGNAUD, Présidente.

Etaient présents :



Délégués Titulaires	
BESSE SUR ISSOLE	M. SALABERT Alain – M. BASSO Charles
CARCES	Mme DONADU Joëlle
FAYENCE	Mme ADER Danièle
FIGANIERES	M. CONSEIL Georges
FLASSANS	Mme HEBERT Aline
GASSIN	Mme MARCELLINO Agnès-Marie
LA FARLEDE	Mme BRUNEAU Dominique - Mme GAMBA Mireille
LA LONDE LES MAURES	Mme SCHATZKINE Nicole – Mme QUERO Eliane
LA VALETTE DU VAR	Mme PLATANIA Sylvie
LE BEAUSSET	Mme BOUSAHLA Laurence – Mme GIORDAN Irène
LE LAVANDOU	Mme CARLETTI Monique
LE REVEST-LES-EAUX	Mme REGNAUD Jacqueline – M. VIZIALE Jean-Marc
LE THORONET	Mme PELLERIN Annick
MAZAUGUES	M. DARMUZEY Alain – M. CAYOL Francis
MONTFORT SUR ARGENS	Mme QUINANZONI Lucienne – Mme ROLFE Jacqueline
NANS LES PINS	Mme PADOVANI Aurore
OLLIOULES	Mme BESSON Carine – M. RIGHI Dominique
PIGNANS	M. BASTIANELLI Jean-Pierre
PUGET-VILLE	Mme YVETOT Claire
SAINT CYR	Mme MANFREDI Christine
SAINT MANDRIER	M. TOULOUSE Christian – Mme DEMIERRE Colette
SAINT MAXIMIN	M. BARRAU Olivier
SAINT TROPEZ	M. GIRAUD Georges – Mme ISNARD Evelyne
SIX-FOURS-LES-PLAGES	M. PERRIER Denis

SOLLIES PONT	Mme RAVINAL Danièle
SOLLIES TOUCAS	Mme PERLES Catherine
TOURVES	M. ROUX Daniel
VIDAUBAN	Mme NAVARRO Monique – Mme KIRSCH Carla

Délégués Suppléants avec voix délibérative	
NANS LES PINS	Mme GASTEL Christine
PIERREFEU	M. BIGARE Marc
SAINT MAXIMIN	Mme LAMIA Anne-Marie
SIX-FOURS-LES-PLAGES	M DRAVETON Yves
SOLLIES PONT	M BIAU Joël

Pouvoirs :

Pouvoirs
Néant

Excusés :

Absences Excusées	
BANDOL	Mme BOURON Valérie – Mme BOURGEOIS Ginette
BORMES	Mme PIERRE Véronique
BRUE AURIAC	M. BESNARD Gilbert – Mme REINA Béatrice
CARCES	Mme EINAUDI Nadine
CAVALAIRE	M. LAURENT Jean-Luc
FAYENCE	M. BONINO Régis
LA CROIX VALMER	M. NONJARRET Yves – M. SIEGEL Philippe
LA GARDE FREINET	Mme DUCONGE BOME Nicole
LE RAYOL CANADEL	Mme DE PONFILLY Bettina – M. VERNALDE Charles Henri
PIERREFEU	M. LAVAL Christian – Mme CANOPE Maria
PUGET-VILLE	Mme FROGER Geneviève – M. ROUX Jean-Pierre
RAMATUELLE	Mme AMIEL Patricia
SAINT CYR	Mme ORSINI Christine
SAINT ZACHARIE	M. POLLUS Alfred
SIX-FOURS	Mme ROSTAGNO Agnès
SOLLIES PONT	M. COQUAUL Jean-Pierre
TOURRETTES	Mme GAUBERTI Anne-Marie – Mme UBRANO Christelle
TOURVES	M. CORTESE Régis

Le secrétariat est assuré par *Mme Annick Pelleu pour le Commune du Thuret*

Objet de la délibération : *Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).*

Objet de la délibération : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

Madame la Présidente expose :

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 septembre 1983 portant création du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

Vu l'article 88 alinéa premier de la loi n°84-53 en date du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu le décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation.

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Madame la Présidente, informe le comité syndical que :

- la délibération en date du 19 juin 2002 modifiant « le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires et des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires en application des décrets n°2002-60 et 2002-63 du 14 janvier 2002 et institution de l'indemnité d'administration et de technicité en application du décret 2002-61 du 14 janvier a été abrogée par la délibération n° 25830112600029-2016/06/29-D72 en date du 29 juin 2016 mettant en œuvre le RIFSEEP.
- seuls l'IFTS et l'IAT sont incompatibles avec le RIFSEEP et que les agents du SIVAD peuvent être amenés dans l'exercice de leurs missions à effectuer des Heures Supplémentaires et doivent donc être indemnisés conformément au Décret n°2002-60 du 14 janvier 2002.

Madame la Présidente propose au comité syndical de bien vouloir se prononcer sur l'instauration de l'IHTS pour les fonctionnaires, de catégorie C, de catégorie B et pour les agents non titulaires de droit public de même niveau et exerçant des fonctions de même nature que les fonctionnaires précités conformément aux dispositions du décret n°2002-60 du 14 Janvier 2002.

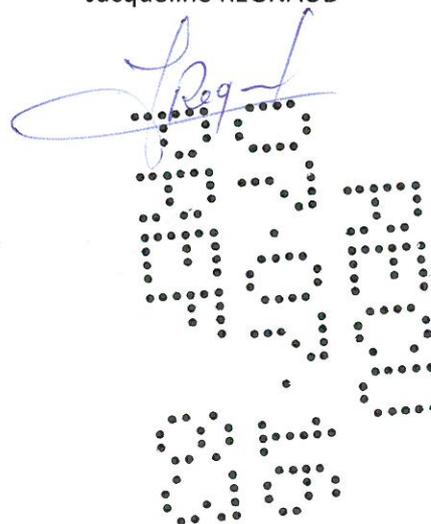
LE COMITE SYNDICAL APRES AVOIR DELIBERE

- Ouï l'exposé de Madame la Présidente.
- Décide d'appliquer aux agents du SIVAAD les dispositions du décret n°2002-60 en date du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Pour	44
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré, le 29 Juin 2016 au Revest-les- Eaux

Pour extrait conforme
La Présidente du SIVAAD
Jacqueline REGNAUD



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads 'J. Regnaud'. Below the signature is a large, stylized stamp composed of black dots, which appears to be a decorative or official mark.